




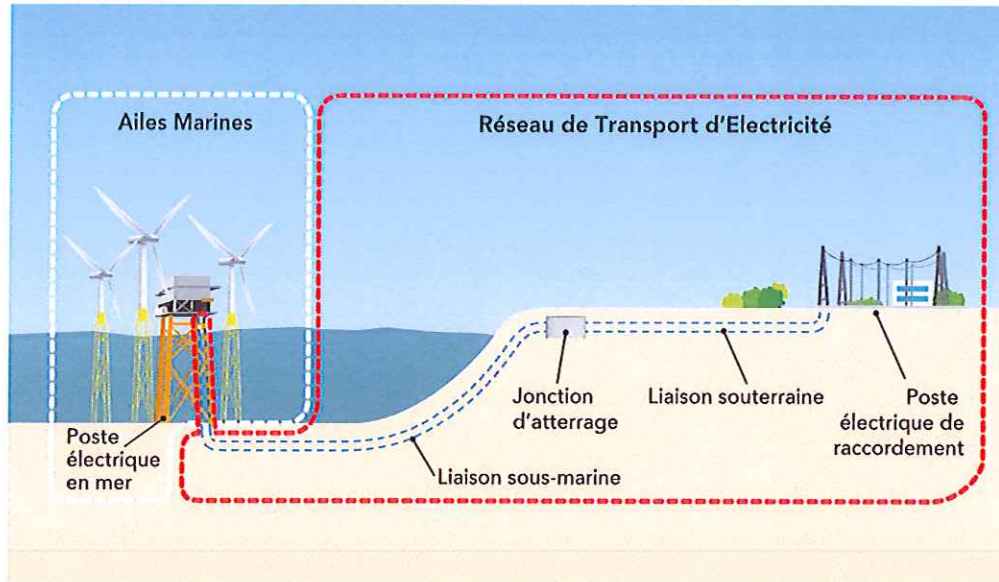
Le réseau de l'intelligence électrique

An aerial photograph of an offshore wind farm in the sea. Several white wind turbines with yellow bases are visible, along with a yellow and green service vessel in the lower right corner.

Raccordement au Réseau de transport d'électricité
du parc éolien en mer
de la baie de St Brieuc

Instance Régionale de Concertation
St Brieuc, le 3 novembre 2015

- ❑ Une liaison électrique sous-marine et souterraine double circuit à 225 000 volts dénommée « BAIE DE SAINT BRIEUC- LA DOBERIE » de 49 km,
- ❑ Une extension sur 3 ha du poste actuel de La Doberie (commune d'Hénansal),
 - l'ensemble soumis, notamment, à la procédure de Demande de Déclaration d'Utilité Publique.



✓ Quid depuis l'Instance de concertation du 2 juillet 2015 ?

- Un travail de rédaction de l'étude d'impact programme de travaux et ses dossiers satellites
 - En coordination avec Ailes Marines
 - Pour un dépôt des dossiers le 23 octobre 2015

✓ Les dossiers de demande d'autorisations de RTE déposés

- En Préfecture des Côtes d'Armor
- Au Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable
- Au Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie



- ✓ Le projet de raccordement nécessite l'obtention des autorisations suivantes :
- Concession d'utilisation du domaine public maritime pour la partie sous-marine de la liaison de raccordement,
 - Autorisation loi sur l'eau au titre de la rubrique 4.1.2.0,
 - Déclaration d'Utilité Publique (DUP) pour la partie souterraine de la liaison de raccordement,
 - Déclaration d'utilité publique pour l'extension du poste de La Doberie,
- Il convient de préciser que la DUP sollicitée devra emporter mise en compatibilité des plans locaux d'Urbanisme sur les communes d'Erquy (intégrant une évaluation environnementale), Saint-Alban et Hénansal. Un dossier d'évaluation d'incidences Natura 2000 est également réalisé*